

Forfait Événement sportif 2018

Nous vous prions de retourner ce document à votre délégation régionale Sacem.
Retrouvez-là en cliquant sur la carte ci-dessous :



Autorisation simplifiée pour la diffusion gratuite d'œuvres protégées par le droit d'auteur au moyen d'un téléviseur, valable 31 jours à partir de la date de début de l'événement sportif.

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

sacem 

Merci par avance de renseigner précisément ce formulaire.

1. COMPLÉTEZ

Nom et prénom du responsable :

Qualité du responsable (propriétaire, gérant de SARL, directeur d'établissement, etc.) :

Nom de la personne à contacter : Tél. :

e-mail :

Enseigne de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Commune : Code postal :

N° SIRET :

2. SÉLECTIONNEZ VOTRE/VOS ÉVÉNEMENT(S) SPORTIF(S)

Le montant du forfait Événement sportif est 112,50€ TTC, ramené à 90,00€ TTC, Soit -20% pour toute souscription avant le 5 mai 2018

Case(s) à cocher	Événement sportif	Validité de diffusion (31 jours)	Montant des droits d'auteur 2018
<input type="checkbox"/>	Tennis	Du 27 mai au 10 juin 2018	90,00€ TTC
<input type="checkbox"/>	Football	Du 14 juin au 15 juillet 2018	90,00€ TTC
<input type="checkbox"/>	Cyclisme	Du 7 au 29 juillet 2018	90,00€ TTC

Montant total des droits d'auteur = nombre d'événement(s) sportif(s) x 90,00€ TTC = € TTC

Pour toute souscription à partir du 5 mai 2018 :

Montant total des droits d'auteur = nombre d'événement(s) sportif(s) x 112,50€ TTC = € TTC

3. RETOURNEZ VOTRE DÉCLARATION ET VOTRE RÈGLEMENT

Nous vous prions de nous retourner ce document **daté et signé**, ainsi que le règlement des droits d'auteur calculé ci-dessus **par chèque à l'ordre de la Sacem**.

À réception de votre chèque, vous recevrez une facture Sacem acquittée pour votre comptabilité.

Vous pourrez aussi la retrouver en ligne dans votre espace réservé sur sacem.fr.

Vous recevrez, le cas échéant, une facture Spré complémentaire au titre de la rémunération équitable*.

J'opte pour la facturation électronique, je recevrai donc mes factures à l'adresse e-mail renseignée ci-dessus.

Je soussigné(e) déclare exacts les renseignements mentionnés par la présente demande d'autorisation.

Fait à Le Signature :

* Dans la mesure où vous diffusez de la musique enregistrée, vous devez acquitter la rémunération équitable due à la Spré (qui a chargé la Sacem d'en assurer la collecte) au bénéfice des artistes interprètes et producteurs de disques. Son montant est calculé par application du taux de 65 % sur le montant hors taxes des droits d'auteur qui vous sont demandés, avec un minimum annuel de 98,66€ HT.